

Vaccination contre LES INFECTIONS INVASIVES A MENINGOCOQUES

1- VACCINATION SOUCHES ACWY

Rappel des recommandations spécifiques MenACWY de la HAS du 11 mars 2021 : populations à risque de contracter une IIM

- *Personnes souffrant de déficit en fraction terminale du complément, recevant un traitement anti-C5, porteuses d'un déficit en properdine ou ayant une asplénie anatomique ou fonctionnelle et chez les personnes ayant reçu une greffe de cellules souches hématopoïétiques : la vaccination est recommandée par un vaccin tétravalent conjugué ACWY. Pour ces personnes, un rappel de vaccin tétravalent ACWY est recommandé tous les 5 ans.*
 - *Personnels des laboratoires de recherche travaillant spécifiquement sur le méningocoque.*
 - *Sujets contacts d'un cas d'IIM de sérogroupe A, C, Y, ou W, dans les conditions prévues par l'instruction relative à la prophylaxie des infections invasives à méningocoques.*
- ⇒ Vaccination obligatoire chez le nourrisson entre 0 et 24 mois depuis le 01/01/2025 : [décret n°2024-394 du 5 juillet 2024](#)
- ⇒ [Reco HAS du 7 mars 2024](#) : « **La HAS recommande de rendre obligatoire la vaccination tétravalente chez tous les nourrissons**, en remplacement de la vaccination méningococcique dirigée contre le sérogroupe C, selon le schéma vaccinal à deux doses ci-après : une dose unique de primovaccination à l'âge de 6 mois suivie d'une dose de rappel à l'âge de 12 mois, ne recommande pas la mise en place d'un rattrapage de la vaccination ACWY chez les enfants de plus d'un an, recommande la vaccination tétravalente chez tous les adolescents selon un schéma à une dose administrée entre 11 et 14 ans, indépendamment de leur statut vaccinal et recommande la mise en place à l'échelle nationale d'un rattrapage vaccinal chez les 15-24 ans. »
- ⇒ [Reco HAS du 27 juin 2024](#) (interchangeabilité NIMENRIX®/MENQUADFI®) : « Au terme de son évaluation, la HAS recommande que le vaccin Menquadfi puisse être utilisé, au même titre que le vaccin Nimenrix, pour l'administration de la dose de rappel à l'âge de 12 mois chez les nourrissons primovaccinés avec le vaccin Nimenrix avant 12 mois. »
- ⇒ [Recommandation transitoire de la HAS du 18 mars 2025](#) : mise en place d'un rattrapage, ciblant les enfants jusqu'à 3 ans (avant leur 3ème anniversaire). Cette mesure transitoire concerne les enfants n'ayant jamais été vaccinés contre les sérogroupe ACWY, y compris les enfants ayant reçu deux doses de vaccin contre le sérogroupe C (pas de prise en charge)
- ⇒ [FAQ ministère](#)

NIMENRIX®

[Arrêté du 1er mars 2022](#), [Arrêté du 21 novembre 2024](#), [Arrêté du 18 février 2026](#), [Arrêté du 12 mars 2026](#), [Arrêté du 20 mars 2026](#) : prise en charge dans l'immunisation active des sujets à partir de l'âge de 6 semaines contre les maladies méningococciques invasives dues aux Neisseria meningitidis des groupes A, C, W-135 et Y, selon les recommandations en vigueur de la HAS datant du [11 mars 2021](#), du [7 mars 2024](#) et du [27 juin 2024](#).

- ✓ **PEC chez tous les nourrissons à 6 et 12 mois**
- ✓ **PEC du rattrapage transitoire pour les enfants jusqu'à 4 ans révolus : ce rattrapage vaccinal temporaire ne concerne que les enfants nés en 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 selon les recommandations en vigueur de la HAS du [13 mars 2025](#) et du [17 juillet 2025](#).**
- ✓ **PEC chez tous les adolescents de 11 à 14 ans**
- ✓ **PEC en rattrapage vaccinal chez les 15-24 ans**
- ✓ **PEC dans les populations spécifiques recommandées par la HAS le [11 mars 2021](#) (voir ci-dessous)**

MENQUADFI®

[Arrêté du 26 juillet 2022](#), [Arrêté du 21 novembre 2024](#), [Arrêté du 20 mars 2026](#) : prise en charge dans l'immunisation active des sujets à partir de l'âge de 12 mois contre les maladies méningococciques invasives dues aux *Neisseria meningitidis* des groupes A, C, W-135 et Y, selon les recommandations en vigueur de la HAS datant du [7 mars 2024](#), du [27 juin 2024](#), du [13 mars 2025](#) et du [17 juillet 2025](#).

- ✓ PEC chez tous les nourrissons à partir de 12 mois
- ✓ **PEC du rattrapage transitoire pour les enfants jusqu'à 4 ans révolus : ce rattrapage vaccinal temporaire ne concerne que les enfants nés en 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024.**
- ✓ PEC chez tous les adolescents de 11 à 14 ans
- ✓ PEC en rattrapage vaccinal chez les 15-24 ans
- ✓ PEC dans les populations recommandées par la HAS le [11 mars 2021](#)

MENVEO®

[Arrêté du 28 juillet 2025](#), [Arrêté du 12 mars 2026](#), [Arrêté du 20 mars 2026](#) : prise en charge dans l'immunisation active des sujets à partir de 2 ans contre les maladies méningococciques invasives dues aux *Neisseria meningitidis* des groupes A, C, W-135 et Y, selon les recommandations en vigueur de la HAS datant du [7 mars 2024](#), du [27 juin 2024](#), du [13 mars 2025](#) et du [17 juillet 2025](#).

- ✓ **PEC du rattrapage transitoire pour les enfants jusqu'à 4 ans révolus : ce rattrapage vaccinal temporaire ne concerne que les enfants nés en 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024.**
- ✓ PEC chez tous les adolescents de 11 à 14 ans
- ✓ PEC en rattrapage vaccinal chez les 15-24 ans
- ✓ PEC dans les populations recommandées par la HAS le [11 mars 2021](#)

2- VACCINATION SOUCHE B

Rappel des recommandations spécifiques MenB du 3 juin 2021 : [populations à risque de contracter une IIM.](#)

La vaccination des populations particulièrement exposées ou à risque telles que définies dans les recommandations publiées par le HCSP en 2013. La HAS prend en compte l'existence d'un nouveau traitement antiC5 et introduit la vaccination de l'entourage familial des personnes à risque élevé d'IIM et le rappel à 5 ans pour les patients de plus de 2 ans présentant un risque continu d'exposition à une infection méningococcique.

La HAS recommande donc que le vaccin BEXSERO® soit mis à la disposition des groupes de population suivants, selon les indications présentées dans l'autorisation européenne de mise sur le marché :

- Les personnels des laboratoires de recherche travaillant spécifiquement sur le méningocoque ;
- Les personnes porteuses d'un déficit en fraction terminale du complément ou qui reçoivent un traitement anti-C5 notamment les personnes qui reçoivent un traitement par eculizumab (SOLIRIS®) ou ravulizumab (ULTOMIRIS®). Les personnes vaccinées dans le cadre d'une affection médiée par le complément doivent faire l'objet d'une surveillance post vaccinale du fait de la survenue possible d'une hémolyse ;
- Les personnes porteuses d'un déficit en properdine ;
- Les personnes ayant une asplénie anatomique ou fonctionnelle ;
- Les personnes ayant reçu une greffe de cellules souches hématopoïétiques ;
- L'entourage familial des personnes à risque élevée des IIM ;
- Les enfants de plus de 2 ans, les adolescents et les adultes présentant un risque continu d'exposition à une infection méningococcique recevront une injection de rappel tous les 5 ans.

- ⇒ Vaccination obligatoire chez le nourrisson depuis le 01/01/2025 : [décret n°2024-394 du 5 juillet 2024](#)
- ⇒ [Reco HAS du 7 mars 2024](#) : la HAS ne recommande pas à ce stade d'élargir à tous les adolescents la vaccination dirigée contre le séro groupe B. La HAS préconise toutefois que la vaccination dirigée contre le séro groupe B puisse être remboursée chez tous les adolescents et jeunes adultes de 15 à 24 ans souhaitant se faire vacciner.
La HAS recommande en outre de renforcer la stratégie actuellement en vigueur contre le séro groupe B chez les nourrissons en rendant obligatoire cette vaccination actuellement recommandée, selon le schéma suivant : première dose à l'âge de 3 mois, deuxième dose à 5 mois et dose de rappel à 12 mois (M3, M5, M12).
La HAS recommande par ailleurs le maintien de la stratégie actuellement en vigueur chez les personnes à risque et en situation d'hyper endémie.
- ⇒ [Recommandation transitoire de la HAS du 18 mars 2025](#) : mise en place d'une stratégie de vaccination de rattrapage contre le séro groupe B chez les enfants entre 2 et 5 ans (avant leur 5ème anniversaire) n'ayant jamais été vaccinés contre le séro groupe B.
- ⇒ [FAQ Ministère](#)

BEXSERO®

[Arrêté du 16 décembre 2014](#), [Arrêté du 25 avril 2022](#) et [Arrêté du 2 avril 2025](#) : prise en charge dans l'immunisation active contre les infections invasives à méningocoque de séro groupe B, des adolescents et des jeunes adultes de 15 à 24 ans. Cette catégorie s'ajoute aux autres populations recommandées par la [HAS les 3 juin 2021 et 7 mars 2024](#).

[Arrêté du 28 juillet 2025](#), [Arrêté du 12 mars 2026](#), [Arrêté du 20 mars 2026](#) : prise en charge dans l'immunisation active des sujets à partir de 2 ans contre les maladies méningococciques invasives dues aux Neisseria meningitidis des groupes B, selon les recommandations en vigueur de la HAS datant du [7 mars 2024](#), du [27 juin 2024](#), du [13 mars 2025](#) et du [17 juillet 2025](#).

- ✓ **PEC chez tous les nourrissons à partir de 2 mois jusqu'à 2 ans (Rappel si initiation avant 2 ans pris en charge également).**
- ✓ **PEC du rattrapage transitoire pour les enfants jusqu'à 4 ans révolus : ce rattrapage vaccinal temporaire ne concerne que les enfants nés en 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024.**
- ✓ **PEC des adolescents et jeunes adultes de 15 à 24 ans révolus.**
- ✓ **PEC dans la population à risque de contracter une infection invasive à méningocoque ou populations ciblées dans le cadre de situations spécifiques (ex : hyperendémie...)**

TRUMENBA®

[Arrêté du 25 juillet 2025](#) : prise en charge dans l'immunisation active contre les infections invasives à méningocoque causées par Neisseria meningitidis de séro groupe B, des adolescents et des jeunes adultes de 15 à 24 ans et des sujets **à partir de l'âge de 10 ans uniquement** dans les populations recommandées par la [HAS les 3 juin 2021 et 7 mars 2024](#).

- ✓ **PEC des adolescents et jeunes adultes de 15 à 24 ans**
- ✓ **PEC dans la population à risque de contracter une infection invasive à méningocoque ou populations ciblées dans le cadre de situations spécifiques (ex : hyperendémie...) à partir de l'âge de 10 ans uniquement.**